



**POINTS SAILLANTS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
RÉUNION DU CONSEIL DU FEM
14-17 NOVEMBRE 2007**

1. Certaines des questions soulevées par les membres du Conseil sur les différents points de l'ordre du jour et les décisions en résultant ont donné lieu aux explications, précisions et interprétations suivantes, consignées par le Secrétariat. Le compte rendu conjoint des réunions du Conseil est un relevé des décisions prises. Les points ci-après le complètent.

Point 4 de l'ordre du jour Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP)

2. Mme Kakabadse rend compte de la préparation d'une note de politique générale sur la gestion durable des forêts sur laquelle le Secrétariat du FEM pourra s'appuyer. Des exemplaires de ce document sont distribués. Les futures études et enseignements tirés des activités sur cette question seront communiquées à tous les acteurs du FEM.

3. Le STAP présentera au Secrétariat et au Conseil une synthèse des conclusions d'un atelier d'experts sur le captage et le stockage géologique du CO₂. Cette réunion a été organisée à la demande du Secrétariat à la suite d'une directive reçue de la Conférence des parties à la CCNUCC.

4. Répondant aux questions d'un certain nombre de Membres sur les modalités appliquées par le STAP pour sélectionner les questions sur lesquelles il travaille, Mme Kakabadse et la directrice générale du FEM indiquent que le Groupe fournit des avis techniques et scientifiques sur les questions qui lui sont soumises par les points focaux et les Secrétariats des Conventions.

5. Le Secrétariat placera sur le site web du FEM les avis que le STAP donne sur les Fiches d'identité de projets (FIP).

Point 5 de l'ordre du jour Déclarations des représentants du Secrétariat à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB), du Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), et du Secrétariat de l'ozone (Protocole de Montréal)

6. M. Yibin Xiang, qui présente un message au nom de M. Ahmed Djoghlaif, secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, M. Luc Gnacadja, nouveau secrétaire de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et M. Paul Horwitz, secrétaire général adjoint du Secrétariat de l'ozone (Protocole de Montréal) font une déclaration.

7. De nombreux Membres félicitent M. Luc Gnacadja de sa nomination à la fonction de secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Plusieurs rappellent l'importance des activités dans le cadre de cette convention pour les pays en développement.

8. Un certain nombre de Membres rappellent qu'il est important d'exploiter pleinement les synergies possibles entre les Conventions, notamment sur la question du changement climatique.

9. Des exemplaires des déclarations de M. Djoghlaïf et de M. Gnacadja sont distribués.

Point 6 de l'ordre du jour Relations avec les Conventions et d'autres institutions

10. Les membres et les suppléants des membres du Conseil représentant les pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale font part de leur intérêt pour un programme régional de gestion durable des sols.

11. Répondant à une question, le Secrétariat précise que la deuxième communication nationale des pays en application de la CCNUCC n'est pas financée sur les ressources allouées au titre du DAR, mais à partir de celles affectées à FEM-3. En revanche, la troisième communication et les suivantes devront être financées sur les ressources allouées aux pays dans le cadre du DAR, seule source de financement possible pendant FEM-4.

12. Quelques Membres demandent des précisions sur les critères de financement des projets rattachés au programme de gestion durable des forêts du FEM.

Point 7 de l'ordre du jour Fonds d'adaptation du Protocole de Kyoto

13. La directrice générale fait bien comprendre que les principes de fonctionnement du Fonds d'adaptation aux changements climatiques ont déjà été arrêtés, ainsi qu'il ressort de la décision 5/CMP.2 prise le 17 novembre 2006 à Nairobi par la Conférence des parties agissant comme réunion des parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP). Ces principes garantissent l'intégrité du FEM. La directrice générale ajoute que le FEM appliquerait lesdits principes approuvés par la COP/MOP s'il devait abriter le Fonds.

14. De nombreux Membres font observer qu'il serait inefficace et coûteux de créer une nouvelle entité pour administrer le Fonds d'adaptation. Les avantages comparatifs, les connaissances et l'expérience du FEM, qui administre les fonds d'adaptation existants, et son rôle reconnu de premier instrument de financement à l'appui de l'environnement mondial font partie des arguments que de nombreux Membres avancent en faveur de la désignation du FEM.

15. Un certain nombre de Membres expriment le souhait que le nouveau Fonds d'adaptation adopte un mode de fonctionnement plus efficace et moins bureaucratique.

16. De nombreux Membres rappellent qu'il est important de faire clairement savoir à la Conférence des parties que le FEM est tout disposé à administrer le Fonds d'adaptation.

Point 8 et de l'ordre du jour Rapport d'activité du directeur du Bureau de l'évaluation

17. Un Membre demande que le Bureau de l'évaluation publie et diffuse les conclusions de l'atelier en Égypte.

18. Un autre Membre demande que les méthodes d'évaluation des activités de renforcement des capacités soient le principal thème de l'atelier et de son suivi.

Point 9 de l'ordre du jour Évaluation du Programme de microfinancement et réponse de la direction

19. Certains Membres s'interrogent sur la façon d'accroître le nombre de pays bénéficiaires du Programme tout en réduisant au minimum les coûts de gestion. Le Secrétariat indique que le comité directeur du Programme a constitué un groupe composé de représentants des Entités d'exécution et du Secrétariat, et d'un membre du Réseau des ONG accréditées par le FEM, lors de sa réunion du 12 novembre 2007. Ce groupe examinera l'ensemble des données du problème et définira des formules applicables à la gestion et au rapport coût-efficacité du Programme, qu'il présentera au Conseil à sa prochaine réunion, en avril 2008. Répondant aux craintes de certains Membres, la directrice générale fait aussi observer que les niveaux de cofinancement sont légèrement inférieurs aux critères que le Conseil applique au Programme, mais ajoute qu'ils correspondent en général au niveau de ressources mobilisées pour des activités de proximité.

20. Un Membre demande pourquoi l'utilisation des ressources allouées au titre du DAR est plafonnée, et certains Membres se disent préoccupés par la politique de reclassement. Le Secrétariat déclare que ce plafonnement et cette politique font partie du descriptif du Programme approuvé par le Conseil à sa réunion de décembre 2006. La directrice générale ajoute que la politique de reclassement n'aura pas d'effet au cours des trois prochaines années et précise qu'elle présentera au Conseil des propositions préalablement examinées par le comité directeur du Programme. Elle rappelle que même en cas de reclassement, il existe de nombreux moyens par lesquels le FEM peut continuer à aider les pays reclassés. Quelques Membres demandent que la politique de reclassement soit souple et tienne compte de la situation nationale et des ressources nécessaires pour que la société civile continue à participer à la gestion de l'environnement mondial.

21. Certains Membres considèrent qu'il faut veiller à ce que les PMA et les PEID bénéficient d'un régime particulier.

Point 10 de l'ordre du jour Rapport annuel de 2007 sur l'impact des projets

22. La plupart des Membres se félicitent du projet de rapport sur l'impact des projets et indiquent qu'il y a encore lieu d'améliorer la méthode utilisée.

23. Certains Membres proposent que les prochains rapports sur l'impact des projets soient consacrés aux autres domaines d'intervention et appliquent une approche sectorielle. Il est également proposé de présenter le rapport actuel à la deuxième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées, à Rome.

24. Plusieurs Membres soulignent l'importance de la viabilité à long terme des programmes de gestion des zones protégées et proposent le financement de projets visant à renforcer la volonté politique, proposer des moyens de subsistance de remplacement pour les populations

affectées et définir les moyens d'assurer la viabilité économique des activités, ces éléments étant indispensables pour assurer la continuité des mécanismes créés.

25. Certains Membres demandent au Secrétariat de prendre en compte ces facteurs de continuité institutionnelle pendant le processus d'examen des FIP et d'appliquer cette approche à tous les domaines d'intervention.

26. Quelques Membres demandent d'examiner la possibilité d'élargir l'analyse des impacts à un secteur thématique, ce qui permettrait de retenir un échantillon de projets plus large, de mettre ainsi en évidence les obstacles à surmonter et les méthodes de référence pour y parvenir, et de partager cet acquis avec la communauté internationale et les Parties à la CDB.

27. Quelques Membres souhaitent aussi que les analyses de l'impact des projets comportent davantage de données chiffrées.

Point 11 de l'ordre du jour Cadre de référence de l'examen à mi-parcours du DAR

28. Le directeur du Bureau de l'évaluation présente le cadre de référence proposé. Plusieurs Membres souhaitent que les questions principales, les questions subsidiaires et les différents points actuellement prévus soient plus précis et portent notamment sur les aspects suivants : comparaison avec les anciennes modalités, effets des déductions et du DAR sur les organes et acteurs du FEM ; prise en compte des autres changements intervenus dans l'institution ; prestations fournies et utilisation des ressources ; rapport coût-efficacité ; incitations à bien concevoir les projets et à adopter les mesures voulues. Le directeur du Bureau précise que ces aspects sont déjà pris en compte dans le cadre de référence et qu'ils seront couverts par l'évaluation.

29. La méthode proposée est examinée. Des précisions sont apportées, notamment sur le choix, après mise en concurrence, des établissements chargés d'organiser une étude Delphi, qui fera appel à une sélection représentative d'experts. L'étude sera réalisée à partir des comptes rendus de l'application du DAR, établis par le Secrétariat.

30. De nombreux Membres s'inquiètent du montant du budget prévu et soulignent l'importance du produit final de cette évaluation. Les ressources affectées aux déplacements dans les pays sont examinées. L'exécution des projets financés en application du DAR étant peu avancée, les activités émergeant à ce poste sont abandonnées. Les problèmes qui devaient être traités dans ce cadre seront pris en compte lors d'enquêtes et de réunions de consultation sous-régionales, et à l'occasion des échanges de vues avec les représentants des pays pendant les ateliers sous-régionaux du Programme d'aide aux points focaux nationaux, les ateliers de dialogue national, les réunions des groupes de pays et les autres manifestations internationales au cours de l'année à venir.

31. De nombreux Membres demandent que l'étude porte surtout sur les impacts des projets. Le Bureau de l'évaluation fait observer qu'il sera très difficile d'évaluer les impacts à ce stade, compte tenu de la mise en application récente du DAR.

32. Le DAR n'étant entré en vigueur qu'en avril 2007, plusieurs Membres s'interrogent sur le choix des dates retenues pour l'exercice. Le Bureau de l'évaluation précise que le Conseil peut décider de repousser l'examen.

Point 12 de l'ordre du jour Programme de travail

33. Un certain nombre de Membres se réjouissent de la présentation du programme de travail préparé dans le cadre du nouveau cycle de projet. Les Membres s'accordent généralement à penser que la Fiche d'identité des projets (FIP) est très solide et fournit beaucoup d'informations. Il est toutefois proposé d'y ajouter une brève section pour traiter dès le départ de la viabilité à long terme et du potentiel de transposition des activités au niveau des projets.

34. Certains Membres font remarquer que les FIP du programme de travail sont de qualité inégale. Certaines fournissent beaucoup d'informations, d'autres très peu. Il est proposé de mieux normaliser leur présentation et d'uniformiser la façon de les aborder.

35. Les Membres demandent que les plateformes-cadres fassent l'objet d'un descriptif de programme expressément conçu à cet effet, et utilisé à la place des FIP.

36. Quelques Membres se félicitent de l'examen que le STAP effectue en amont de l'approbation des projets et se réjouissent de la décision de placer les avis du Groupe sur le web.

37. Un Membre considère qu'il serait souhaitable de recevoir davantage d'informations sur le cofinancement des programmes de travail. Dans sa réponse, la directrice générale propose que le prochain programme de travail présente ces données de façon détaillée en faisant notamment état du montant de la contribution des pays, des organismes d'aide bilatérale, du secteur privé et des ONG.

38. L'une des sections du document sur le cycle de projet approuvé par le Conseil en juin 2007 ayant pour effet de ralentir l'instruction des FIP de projets rattachés à des plateformes-cadres, il est proposé de modifier le document pour améliorer le traitement de ce type de projets. L'amendement envisagé permettrait aux FIP d'une plateforme déjà approuvée d'être présentées au Secrétariat de façon continue pour être inscrites au programme de travail suivant, que celui-ci soit présenté à une réunion du Conseil ou entre deux réunions. Le Secrétariat donnera suite à la volonté d'accélérer le cycle de projet en augmentant, à titre d'essai, le nombre de programmes de travail présentés hors réunion, l'expérience étant examinée par le Conseil en avril.

39. Le Membre représentant l'Inde présente le programme de gestion durable des sols qui sera exécuté dans son pays.

40. Le Membre représentant la Chine présente le Cadre d'action du partenariat pour la préservation de la diversité biologique (CBPF) dans son pays, qui est aussi inscrit au programme de travail.

Point 13 de l'ordre du jour Politiques et modalités opérationnelles applicables à l'utilisation par le FEM d'instruments autres que les aides financières directes

41. Plusieurs Membres se déclarent favorables à l'adoption d'une politique sur l'utilisation par le FEM d'instruments autres que les aides financières directes pour stimuler les investissements dans les transferts de technologie et les éco-investissements dans les infrastructures. Les Membres demandent au FEM de travailler avec l'Administrateur de la Caisse pour élaborer la politique et de rendre compte de ce travail à la réunion du Conseil, en avril 2008.
42. Un Membre demande davantage de précisions sur l'utilisation actuelle des instruments de ce type, préalable nécessaire à l'examen d'un éventuel recours plus large à ces produits.
43. Un autre Membre demande des précisions sur les remboursements résultant de l'utilisation de ces instruments, et un examen de leurs répercussions possibles.
44. Un certain nombre de Membres rappellent qu'il est important que les pays puissent choisir le type de financement qu'ils reçoivent du FEM.
45. D'autres Membres demandent des précisions sur les règles et modalités applicables à ces instruments pour les aspects suivants : utilisations possibles, critères d'accès pour les pays, efficacité pour l'environnement mondial, panachage avec d'autres produits, durée, taux d'intérêt et risques connexes éventuels.
46. Les Membres demandent comment les instruments autres que les aides directes seraient utilisés dans le cadre du DAR.
47. La directrice générale précise que le FEM n'étant pas une banque, ses interventions ne feront pas double emploi avec les activités d'autres institutions. Elle confirme également que le cycle de projet et le mode d'approbation applicables aux opérations utilisant ces instruments seront les mêmes que pour les projets bénéficiaires d'aides financières directes, et ajoute que la politique régissant les remboursements sera clairement définie.

Point 14 de l'ordre du jour Stratégie de communication

48. Un Membre souligne l'importance du rôle des points focaux dans le plan de communication du FEM et demande que cet outil tienne compte des langues des pays concernés.
49. Certains Membres soulignent qu'il est important de pouvoir mesurer les résultats et l'impact de la stratégie de communication.

Point 15 de l'ordre du jour Questions diverses

Élaboration de stratégies nationales pour la programmation du FEM

50. En réponse à une question, la directrice générale indique que le FEM a développé les contacts directs avec les pays, mais n'a pas jugé opportun d'aller plus loin en ce sens dans l'immédiat. Elle rappelle que le Programme d'aide aux points focaux offre déjà plusieurs possibilités, qu'elle encourage les pays à utiliser. Les intervenants sur ce point jugent qu'il s'agit d'une question sensible dont il serait prématuré de se saisir dans l'immédiat, mais qu'il convient de garder à l'esprit.

Modification du document sur le cycle de projet

51. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 38 ci-dessus, le Conseil approuve une révision du paragraphe 11 du document GEF/C.31/7/Rev.1 de juin 2007, intitulé *Cycle de projet*.

Clôture de la réunion

52. Les présidents déclarent la réunion close le 16 novembre 2007.